

Actualité européenne – Régulation financière, discipline budgétaire : quel impact pour le Secteur ?

L'Union a-t-elle fait le choix d'une politique économique active ? En arrêtant le 9 mai la création pour trois ans d'un **mécanisme européen de stabilisation**, représentant 750 milliards d'euros, les dirigeants européens auraient, selon certains observateurs, ressuscité l'idée même d'un **emprunt européen**. Le nouveau mécanisme, qui vise à soutenir tout État de la zone euro en cas de dérive spéculative, se compose de prêts de la Commission, du FMI, et de prêts bilatéraux mis à disposition par les États membres de la zone euro. Ces prêts bilatéraux seront gérés par une nouvelle organisation ad hoc de droit luxembourgeois, l'**Établissement de Stabilité Financière Européenne (EFSF)**, que certains voudraient voir évoluer en agence européenne de la dette. Une autre mesure fut qualifiée de révolutionnaire : la décision qu'a prise la Banque centrale européenne (BCE) le 10 mai, non sans polémique interne, de lutter contre la spéculation sur les marchés secondaires de la dette publique, ce qui fait entorse à une doctrine bien établie de non-intervention.

Mais ces mesures n'annoncent pas par elles-mêmes la conversion de l'UE à une politique économique plus active, d'inspiration keynésienne. Car en dépit du plan d'aide, les États membres se voient, de fait, contraints d'entreprendre d'importants programmes de rigueur visant à rassurer les marchés. Et la philosophie du plan d'aide lui-même ne fait toujours pas consensus. L'accord de l'Allemagne, en particulier, n'a pu être trouvé qu'à condition que soit renforcée la discipline budgétaire des États membres. Dans ce but, la Commission a présenté le 12 mai les mesures attendues en matière de durcissement des contrôles des politiques budgétaires nationales (voir ELPS n°97). **L'issue de ces antagonismes sur la gouvernance de la zone euro aura à coup sûr un impact considérable sur la capacité d'investissement publique ou privée.**

Sensible à cet enjeu, la députée européenne Pervenche Berès (PS) a présenté le 18 mai à Strasbourg son **projet de rapport sur la crise**. Durabilité, redistribution, et investissement dans le développement local, l'énergie, l'industrie et les transports sont les maîtres mots du projet, qui doit encore être débattu avant un vote en commission le 3 juillet.

La socialiste, insiste pour que la crise soit l'occasion d'une véritable rupture. Elle demande avant tout une augmentation du budget de l'UE grâce à de nouvelles ressources telles qu'une taxe sur les transactions financières, et une taxe carbone « progressive ». Elle réclame également la pérennisation du mécanisme de stabilité financière et la création explicite d'emprunts européens, émis par la Banque européenne d'investissement (BEI).

En ce qui concerne la gouvernance de l'eurozone, la députée défend des positions mesurées. Elle ne reprend pas l'idée de la Commission européenne d'instaurer un examen européen des projets de budgets nationaux au cours d'un semestre européen. Elle se prononce plutôt pour la création d'un dispositif de restructuration ou d'annulation de certaines dettes publiques. Plus globalement, Pervenche Berès semble privilégier une meilleure harmonisation fiscale et sociale à l'échelle de l'Union.

Toutefois, la députée n'entend pas négliger le secteur privé. Pour rénover la gouvernance des entreprises, elle soutient l'obligation d'élaborer des bilans non financiers, et demande une législation visant à réformer les conseils d'administration pour améliorer leur indépendance et leur représentativité. Et afin d'inciter le secteur bancaire à financer l'investissement de long-terme, elle souhaite aussi que les banques analysent les demandes de prêts en fonction de leur impact sur l'emploi, et voudrait confier à l'Autorité européenne des marchés financiers la tâche d'examiner et d'autoriser a priori les pratiques de commercialisation issues de l'innovation financière.

Ces nouvelles propositions interviennent alors qu'une majorité conservateurs-libéraux au Parlement européen s'est déjà prononcée le 20 mai dernier en faveur d'un assainissement budgétaire drastique visant à réduire l'écart de viabilité des États membres de 1% de leur PIB par an à partir de 2011. De son côté, la Commission européenne œuvre activement à la régulation du marché financier. Tandis que l'UE travaille sur de nouvelles règles sur la supervision européenne des marchés financiers, des agences de notation, ou sur l'encadrement des assurances, le secteur bancaire a mis en garde début mai contre une révision des exigences en capital bancaire qui pénaliserait, selon elle, l'économie réelle.

Dossiers importants

Les députés se prononcent pour la stabilité juridique dans les marchés publics

Le Parlement européen a adopté le 18 mai dernier le rapport d'initiative du député allemand Heide Rühle portant sur l'évolution de la passation de marchés publics, depuis l'entrée en vigueur en 2006 des directives « Marchés publics ». Le Parlement européen s'est en effet autosaisi du sujet, tout en amont des travaux engagés par la Commission européenne, sous l'égide du Commissaire Barnier, en vue de la réalisation d'une

analyse d'impact qui devrait être rendue au début de l'automne.

Conformément aux souhaits de la Profession, le rapport parlementaire estime qu'à ce stade aucune distorsion de concurrence n'a été identifiée. Ainsi, une proposition législative sur les concessions de services publics est jugée inutile aussi longtemps qu'elle ne vise pas une amélioration significative du marché intérieur.

Tenant compte des demandes formulées par la FNTP, le rapport souligne par ailleurs l'importance de privilégier le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse sur le critère du prix et se déclare en faveur de l'autorisation systématique des variantes. En revanche, la Profession n'a pas été entendue en ce qui concerne l'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les contrats de marchés publics. A cet égard,

un certain consensus semble se dessiner au sein des institutions européennes pour soutenir ce type de clauses. La Profession devra également rester particulièrement attentive aux positions adoptées par le rapport en matière de coopération public-public, dans la mesure où les conditions

dans lesquelles les autorités publiques pourraient échapper à l'exigence d'appel d'offre n'ont pas été clairement rédigées.

Enfin, dans le cadre de l'ouverture des marchés aux pays tiers, les députés insistent sur l'importance du principe de réciprocité et demandent à la Commission

d'envisager des mesures restrictives ciblées et proportionnées. Ils invitent, en outre, les Etats membres à user de leur droit d'alerte auprès de la Commission pour signaler des problèmes rencontrés dans l'accès aux marchés des Etats tiers.

La Commission souhaite faciliter l'accès aux fonds de l'UE

Afin de réduire les formalités administratives pesant sur les bénéficiaires de subventions européennes, la Commission européenne a adopté, le 28 mai, une proposition de révision du règlement financier de l'UE. Ces propositions vont dans le sens de nombreuses demandes de la FNTP, qui a contribué, avec l'aide des porteurs de projets européens du Secteur, à une consultation publique sur le sujet fin 2009 (voir ELPS n°93).

Janusz Lewandowski, le commissaire européen responsable du budget, a déclaré que son principal objectif est de simplifier la tâche aux porteurs de projets. Il s'agit d'éviter qu'à l'avenir les bénéficiaires aient à fournir plusieurs fois les mêmes documents, qu'ils aient à ouvrir un compte en banque spécifique au projet, ou à reverser les intérêts des préfinancements à la Commission. Les procédures administratives seraient allégées pour toute subvention inférieure à 50 000 euros, contre 25 000 euros actuellement, et les bénéficiaires pourraient plus facilement intégrer des partenaires externes en cours de route dans leur projet. Une disposition plus ambitieuse viserait même à révolutionner

le mode de financement, en ne payant plus les subventions sur justificatifs, mais en fonction des résultats concrets atteints. Les paiements forfaitaires seraient également étendus. Enfin, la proposition renforcerait le contrôle des programmes des fonds régionaux FEDER et FSE.

Combiner les fonds publics et privés

Afin de renforcer l'effet-levier du budget européen, la Commission insiste sur la nécessité de mieux coupler les différentes sources de financement : européennes, nationales, ou privées. Alors que l'UE se dote d'instruments de politique étrangère, elle propose de permettre à l'UE de créer ses propres **fonds fiduciaires (EU trust funds)** à l'international. Il s'agirait de fonds pouvant combiner divers programmes européens, nationaux, voire privés, dans les domaines de l'aide humanitaire ou du développement, voire d'autres aspects de la politique extérieure.

Par ailleurs, après avoir adopté une communication favorable aux partenariats public-privé en octobre 2009, la Commission propose de faciliter la combinaison des fonds

européens avec un montage en PPP. Dans ce but, **toute subvention européenne à un projet monté en PPP pourrait à l'avenir relever en partie de la législation nationale du pays où il est conduit.** Cette proposition vise à mettre ainsi fin à des règles européennes complexes de reversement des aides à la Commission pour les projets générateurs de recette, règles qui s'avèrent particulièrement démotivantes à l'égard des PPP.

Enfin, le nouveau règlement faciliterait le recours à des mécanismes financiers coordonnés notamment avec la Banque européenne d'investissement (BEI) : fonds de garantie, capital-risque, instruments combinant subventions, prêts, et garanties, etc.

Ces changements dessinent la nouvelle génération de programmes de l'UE qui sera lancée après 2013. Mais, au préalable, la proposition devra être approuvée par le Parlement et le Conseil.

L'objectif de la Commission est une adoption formelle fin 2011, afin de permettre l'entrée en vigueur des nouvelles règles à compter du 1^{er} janvier 2012.

En bref

Le Secteur obtient partiellement gain de cause sur le règlement « Produits de construction »

Réunis en Conseil le 25 mai, les ministres de l'Industrie de l'UE sont parvenus, après deux ans de négociation, à un accord politique sur un projet de règlement « Produits de constructions », qui actualise les conditions de commercialisation des produits de construction sur le marché intérieur. Pour rappel, la Profession a déjà obtenu des améliorations majeures sur ce texte en avril 2009 (voir ELPS n°91) grâce aux amendements adoptés par le Parlement.

Le récent accord politique au Conseil apporte de nouvelles améliorations. En particulier, les entreprises seraient exemptées de l'obligation d'établir une déclaration de performance pour tout produit de construction fabriqué sur site, ou fabriqué individuellement, pour un chantier identifié. La fourniture de la déclaration de performance par voie électronique ne serait possible qu'en cas d'accord explicite du client, et le contenu de la déclaration serait suffisamment détaillé et correspondrait aux demandes du Secteur. Des doutes demeurent toutefois sur les délais envisagés pour l'évaluation technique des produits innovants (6 mois), jugés trop courts. Autre écueil, la version issue du Conseil pourrait imposer l'établissement de déclarations environnementales des produits de génie civil à l'horizon 2013, ce qui nécessiterait de mobiliser des ressources importantes pour le Secteur.

Avec cet accord au Conseil, le Parlement européen dispose désormais d'une base pour négocier avec les Etats membres en seconde lecture, et peut donc relancer ses travaux. Un compromis final entre le Parlement et le Conseil sur ce texte ne devrait pas voir le jour avant la fin de l'année.

Renouvellement du Comité de Direction de la FIEC

La Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction a tenu son Congrès annuel du 27 au 29 mai dernier à Limassol (Chypre). À cette occasion, la présidence et le Comité de Direction ont été renouvelés pour la période 2010-2012. Dirk Cordeel, président sortant de la FIEC et ancien président de la fédération belge Confédération Construction, cède ainsi la place à Luisa Todini, chef d'entreprise et ancienne députée italienne au Parlement européen. Luisa Todini a été vice-présidente de la FIEC depuis 2004, elle a été notamment active sur les questions d'infrastructures. Jacques Huillard, président-directeur général d'Eiffel, représentera la FNTP et la FFB au Comité de direction et devient donc vice-président de la FIEC. À noter, deux autres Français, Michel Démarre et Daniel Tardy, siègent au Comité de direction de la FIEC, respectivement en qualité de président des European International Contractors (EIC) et de président de la Confederation of International Contractors' Associations (CICA).

Pour toute information complémentaire

Marie EILLER-CHAPEAUX (Tél. : 01 44 13 31 86 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : eillerm@fnfp.fr)

Aymeric LORTHIOIS (Tél. : 01 44 13 31 06 / Fax : 01 44 13 98 90 / Email : lorthioisa@fnfp.fr) - ou europe@fnfp.fr